

ALPHABET



Électrifier votre flotte

Tout ce que vous devez savoir concernant le passage à la conduite électrique.



Contenu

Électrifier votre flotte.....	1
La conduite électrique : le présent et le futur.....	3
Quelles sont les différentes possibilités ?.....	4
L'utilité pratique de la conduite électrique.....	5
Profil de conduite des conducteurs.....	5
Possibilités de chargement et autonomie.....	8
Remarques générales.....	9
L'aspect budgétaire et fiscal de la conduite électrique.....	10
Total Cost of Ownership.....	10
L'importance du calcul du TCO.....	11
Coûts de l'infrastructure de recharge et déductibilité.....	11
Répartition des coûts de l'infrastructure de recharge.....	12
Adapter votre politique.....	13
Déterminer les budgets.....	13
Accords sur l'utilisation et l'infrastructure de recharge.....	13
Choisissez vos ambassadeurs.....	15
Mise en œuvre.....	16
Annexe.....	17
Alphabet, votre partenaire de mobilité.....	18

La conduite électrique : le présent et le futur

Le passage à la conduite électrique est essentiel pour rendre notre mobilité plus écologique. C'est pour cette raison que le gouvernement encourage et stimule (fiscalement) la conduite électrique. Et ces encouragements et incitations fonctionnent.

Chaque année, de plus en plus de véhicules électriques et hybrides circulent sur les routes belges (Statbel). Par exemple, le nombre de véhicules électriques et hybrides immatriculés en 2022 a augmenté respectivement de 75 % et de 45 % par rapport à 2021.

En outre, il y a eu la ruée vers les véhicules hybrides au cours des premiers mois de 2023, provoquée par une nouvelle règle qui rend les véhicules hybrides commandés après le 1er juillet 2023 moins attrayants sur le plan fiscal. De nombreuses entreprises souhaitent démarrer rapidement et ne pas manquer le meilleur avantage fiscal.

Mais l'aspect fiscal n'est pas le seul facteur qui devrait être déterminant dans le passage à la conduite électrique. C'est pourquoi Alphabet a élaboré ce guide, qui répond à des questions telles que :

- **Comment savoir si la conduite électrique est (déjà) le bon choix ?**
- **Quels facteurs devez-vous prendre en compte lorsque vous envisagez d'utiliser des véhicules électriques ?**
- **Comment introduire la conduite électrique de manière positive dans votre entreprise et auprès de vos employés ?**

Nous espérons que ce guide vous fournira de bons conseils sur l'écologisation et l'électrification de votre flotte.

Amusez-vous à lire !



Quelles sont les différentes possibilités ?

Avant d'approfondir les facteurs importants lors du passage à la conduite électrique, donnons un aperçu des différents véhicules parmi lesquelles vous pouvez choisir. **Nous distinguons 3 types.**

- **Les véhicules électriques (EV)** sont des voitures qui fonctionnent à 100 % à l'électricité. Elles ne possèdent qu'un moteur électrique et sont rechargées à l'aide d'un câble de charge à partir d'une source externe, telle qu'une borne de recharge ou une prise murale.
- **Les véhicules hybrides rechargeables (PHEV)** sont des véhicules équipés à la fois d'un moteur électrique et d'un moteur à combustion (ICE). Pendant la conduite, les véhicules hybrides peuvent passer d'un moteur à l'autre. Comme les véhicules électriques, les véhicules hybrides sont également chargés à l'aide d'un câble de charge provenant d'une source externe. .

Les véhicules hybrides sont souvent utilisés comme première étape pour électrifier les flottes commerciales.

- **Les hybrides complets** sont des véhicules équipés à la fois d'un moteur électrique et d'un moteur à combustion interne (ICE). La grande différence avec les PHEV réside dans le fait que la batterie du moteur électrique n'est pas chargée par une source externe. Au lieu de cela, la batterie se recharge d'elle-même pendant la conduite.

Les hybrides complets sont généralement moins efficaces que les véhicules hybrides et perdent de plus en plus en popularité. Pour cette raison, les hybrides complets sont moins abordés dans ce guide.

Outre les voitures mentionnées ci-dessus, il existe d'autres alternatives qui vous permettent d'électrifier et d'écologiser votre flotte. Par exemple, vous pouvez également proposer à vos employés **un vélo électrique ou un budget mobilité**. Les deux alternatives constituent un bon complément à la conduite électrique et offrent également un avantage fiscal.

Vous trouverez de plus amples informations sur [les vélos électriques](#) et [le budget de mobilité](#) sur notre site web d'Alphabet.

L'utilité pratique de la conduite électrique

La conduite électrique est fiscalement très intéressante pour les entreprises. Mais la fiscalité n'est pas le seul facteur décisionnel pour passer ou non à l'électrique.

En effet, la conduite électrique doit avant tout **être pratique**. Posez-vous les questions suivantes : les voitures électriques conviennent-elles à mon entreprise ? Mes employés tireront-ils avantage de ce changement ?

Profil de conduite des conducteurs

Pour savoir si la conduite électrique constitue un choix judicieux (d'un point de vue pratique), la première étape consiste à analyser le profil de conduite de vos employés. Ce profil de conduite comprend **le mode de déplacement quotidien de vos employés et les possibilités de recharge dont ils disposent**. En examinant le profil de conduite, vous pouvez rapidement déterminer à qui profitera le passage à un EV ou à un PHEV.

Chez Alphabet, nous avons rédigé un **questionnaire** qui permet à vos employés de déterminer rapidement leur profil de conduite. Vous trouverez ci-dessous une présentation visuelle du questionnaire. Vous trouverez le questionnaire dans son intégralité à la page suivante.



> 200 km



< 200 km



Si la capacité de batterie de votre EV n'atteint pas 150 % de votre distance quotidienne et que vous pouvez uniquement recharger chez vous ou au travail, mieux vaut opter pour un PHEV.

Questionnaire pour vos conducteurs

Le questionnaire ci-dessous permet à vos employés de savoir si un EV ou un PHEV est intéressant pour eux.

Le questionnaire est basé sur **un système de notation et deux tableaux d'évaluation** (l'un pour les EV et l'autre pour les PHEV). Après avoir répondu aux questions, vos employés peuvent calculer leur score et évaluer le choix d'un EV ou PHEV.

Vous trouverez le système de notation et les tableaux d'évaluation à la page suivante.

1 Avez-vous la possibilité de recharger un véhicule électrique chez vous et sur votre lieu de travail ?		Oui Non
2 Avez-vous la possibilité de recharger un véhicule électrique au moins 3 heures par jour, chez vous et au travail ? Pour installer une borne de recharge à domicile, vous devez disposer d'une place de stationnement fixe.		Oui Non
3 Quelles distances parcourrez-vous généralement, tant pour vos trajets privés que pour vos déplacements professionnels ? Certaines distances sont plus adaptées à l'utilisation d'un véhicule hybride rechargeable, d'autres à l'utilisation d'un véhicule 100 % électrique.	Courtes < 50 km Moyennes 50 – 200 km Longues > 200 km	
4 Parcourez-vous des distances de plus de 400 km plus d'une fois par trimestre ?		Oui Non
5 Combien de kilomètres séparent votre domicile de votre lieu de travail ?	0 - 15 30 - 50	15 - 30 > 50
6 Tractez-vous souvent une remorque ? Les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules 100 % électriques ne sont pas conçus pour tracter de lourdes remorques.		Oui Non

Système de notation

Le système de notation ci-dessous est divisé en deux catégories : EV et PHEV. Pour les deux catégories, vérifiez quels points correspondent aux réponses que vous avez données. Pour calculer votre score total, additionnez les points de chaque catégorie.

Après avoir calculé votre score total pour les deux catégories, reportez-le à côté des tableaux d'évaluation ci-dessous.

Question	1		2		3			4		5				6	
	Oui	Non	Oui	Non	Courtes	Moyennes	Longues	Oui	Non	0 – 15	15 – 30	30 – 50	>50	Oui	Non
EV	10	- 20	10	0	15	15	- 10	- 15	5	20	20	20	20	- 20	0
PHEV	10	- 20	10	0	15	6	0	5	5	20	10	6	3	- 20	0

Tableau d'évaluation – Critère : EV

Prenez votre score total pour la catégorie EV et placez-le à côté du tableau ci-dessous.

0 – 39	Sur la base de vos réponses, l'utilisation d'un véhicule électrique n'est pas recommandée dans votre cas.
40 – 49	Sur la base de vos réponses, l'utilisation d'un véhicule électrique est recommandée dans votre cas.
50 – 60	Sur la base de vos réponses, l'utilisation d'un véhicule électrique est particulièrement recommandée dans votre cas.

Résultat:

Tableau d'évaluation – Critère : PHEV

Prenez votre score total pour la catégorie PHEV et placez-le à côté du tableau ci-dessous.

0 – 26	Sur la base de vos réponses, l'utilisation d'un véhicule hybride rechargeable n'est pas recommandée dans votre cas.
27 – 36	Sur la base de vos réponses, l'utilisation d'un véhicule hybride rechargeable est recommandée dans votre cas.
37 – 60	Sur la base de vos réponses, l'utilisation d'un véhicule hybride rechargeable est particulièrement recommandée dans votre cas.

Résultat:

Via ce lien, vous pouvez télécharger séparément [le questionnaire](#), [le système de score](#) et [les tableaux d'évaluation](#) et les remettre à vos employés.

Possibilités de chargement et autonomie

Les possibilités de recharge disponibles et les habitudes de déplacement (quotidiennes) sont donc deux facteurs importants pour déterminer si le passage à un EV ou un PHEV est recommandé ou non. Si un changement est recommandé, il est préférable de tenir compte des critères pratiques ci-dessous* pour faire le bon choix.

*Outre ces critères pratiques, d'autres éléments importants doivent être pris en considération, tels que la situation financière de l'infrastructure de recharge et des voitures elles-mêmes. [Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet plus loin dans ce guide.](#)

Critères applicables aux EV

1. Infrastructure de recharge

- Il doit être possible d'installer un HomeCharger au domicile de l'employé. S'il n'existe pas de possibilité d'infrastructure de recharge chez les conducteurs, l'employeur peut mettre à disposition une borne de recharge sur le site de la société.

2. Autonomie

- L'autonomie d'un EV doit s'élever à au moins 150 % de la distance journalière entre le domicile de l'employé et le lieu d'occupation principal. (Par exemple ≥ 150 km d'autonomie si la distance entre le domicile et le lieu de travail est de 100 km). En outre, l'employé doit pouvoir recharger son EV sur le lieu de travail. Si ce n'est pas le cas, il est conseillé d'opter pour un PHEV.

Critères applicables aux PHEV

1. Infrastructure de recharge

- Idéalement, un HomeCharger peut être installé au domicile de l'employé. Ce n'est toutefois pas une exigence stricte, étant donné que les PHEV peuvent également être rechargés sur une prise de courant standard via un SmartCable. Si l'employé n'a pas la possibilité de recharger son EV à domicile, il doit pouvoir le faire sur son lieu de travail.

2. Autonomie

Il y a 2 options (stricte et moins stricte) pour déterminer l'autonomie minimale d'un PHEV :

- Dans la **première option** (stricte), l'autonomie minimale du PHEV doit être supérieure à la distance entre le domicile et le lieu de travail de l'employé. Si l'employé ne peut pas recharger son PHEV au travail, l'autonomie minimale de la voiture doit être supérieure à la distance du trajet quotidien complet de l'employé (du domicile au lieu de travail et retour). En d'autres termes, l'autonomie doit représenter au moins 100 % de l'ensemble du trajet quotidien.
- Dans la **deuxième option** (moins stricte), l'autonomie du PHEV doit correspondre à 100 % de la distance entre le domicile et le lieu de travail de l'employé. Si l'employé ne peut pas recharger son PHEV au travail, l'autonomie minimale de la voiture doit correspondre à au moins 50 % du trajet quotidien complet de l'employé (du domicile au lieu de travail et vice-versa). Cette option est moins stricte étant donné que le PHEV dispose également d'un moteur thermique et que l'employé ne doit donc effectuer que 50 % de son trajet quotidien en mode électrique. Le raisonnement qui sous-tend cette option repose sur le fait que l'électricité sur le lieu de travail ou le domicile de l'employé est généralement moins chère que le coût du carburant.

3. Kilométrage annuel

- **Le kilométrage annuel** est également pris en compte dans les critères applicables aux PHEV. Le kilométrage annuel peut être limité, **afin de s'assurer qu'au moins 50 % du temps est parcouru à l'électricité**. Si la limite de kilomètres est dépassée considérablement et l'employé roule principalement avec le moteur à carburant du PHEV, les avantages écologiques et économiques du véhicule réduit.

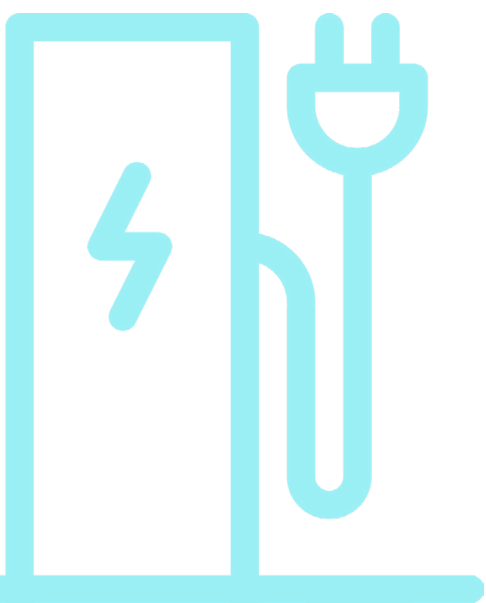
Remarques générales

- L'autonomie d'un EV ou d'un PHEV doit également être suffisante dans des conditions météorologiques difficiles (par exemple, en cas de basses températures en hiver). Il est donc recommandé d'intégrer un tampon de sécurité, tel qu'un supplément de 30 % de l'autonomie par rapport à l'autonomie en conditions normales.
- En ce qui concerne les critères pratiques, l'accent est mis sur la recharge à domicile et sur le lieu de travail. En effet, les analyses des comportements de recharge montrent que les conducteurs rechargent leur voiture 70 % du temps à domicile et 20 % du temps au travail. Les 10 % restants sont rechargés en cours de route sur des bornes de recharge publiques. Cette dernière option est cependant considérée comme une solution d'urgence, car les tarifs de recharge sont beaucoup plus élevés.
- L'installation et la gestion des bornes de recharge sont effectuées par un Charge Point Operator (CPO). Il est conseillé de travailler avec un même CPO pour les bornes de recharge dans votre entreprise et au domicile de vos employés. Vous créez ainsi un écosystème unique pour l'électromobilité au sein de votre entreprise. Le CPO se charge également du remboursement des frais de recharge à vos employés. [Vous trouverez plus loin dans ce guide de plus amples informations sur le flux de remboursement exact.](#)

Installation de bornes de recharge chez vos employés : à quoi faut-il faire attention ?

Grâce à un HomeCharger, vos employés peuvent recharger leurs EV et PHEV à domicile et vous pouvez automatiser la facturation et le remboursement. Facile pour tout le monde.

Afin de vous accompagner, vous et vos employés, tout au long du processus d'installation, nous avons établi [un aperçu téléchargeable](#) reprenant tous les points d'attention importants.

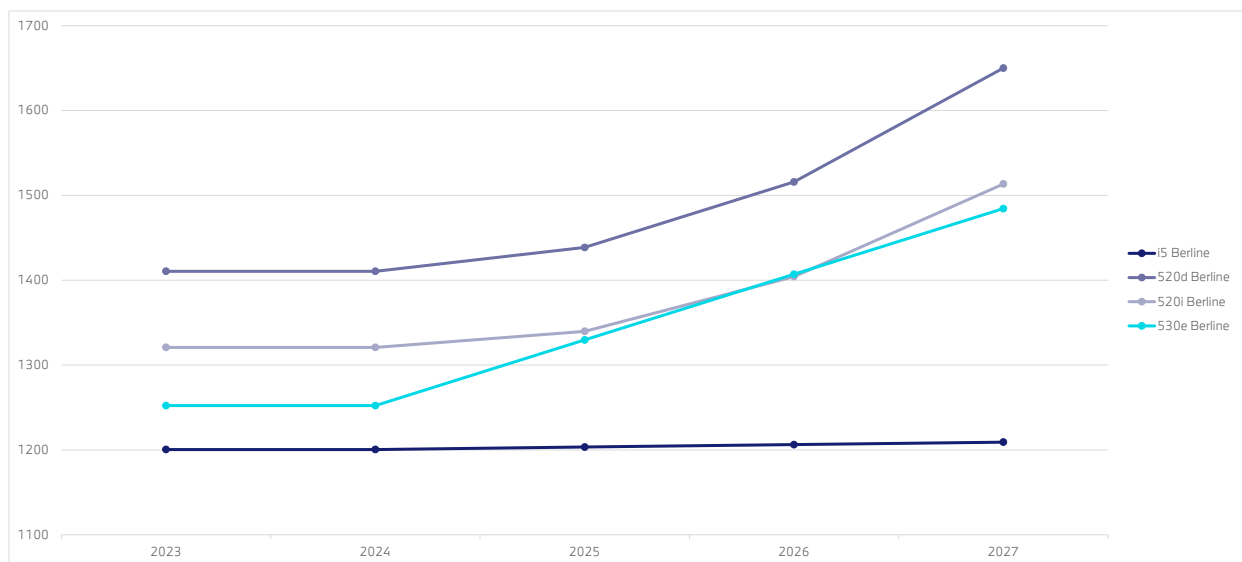


L'aspect budgétaire et fiscal de la conduite électrique

Il est intéressant d'un point de vue pratique de passer à la conduite électrique ? Reste à savoir si c'est aussi le cas sur le plan financier et fiscal. Quel sont les coûts et avantages fiscaux des EV et PHEV par rapport aux coûts et avantages fiscaux de vos voitures ICE (à moteur à combustion interne) actuelles ?

Nous pouvons déjà vous donner la réponse à cette question : **les EV et les PHEV sont les plus intéressants.** En effet, avec [la fiscalité belge pour les voitures de société](#), **la conduite électrique deviendra de plus en plus avantageuse dans les années à venir** (voir le graphique ci-dessous). Les EV et PHEV offrent ainsi d'excellentes possibilités **de réduire le Total Cost of Ownership (TCO)** de votre flotte automobile.

Evolution du TCO pour les différentes motorisations si elles sont commandées après le 01/07/2023



*contrat de 48 mois

Total Cost of Ownership

Le Total Cost of Ownership (TCO) est le montant total des coûts associés à une voiture de société. Le TCO pour les EV et les PHEV comprend le tarif de leasing, les frais d'entretien et de pneus, les assurances, les taxes, les avances de carburant, les frais d'infrastructure de recharge et la déductibilité fiscale.

Étant donné que le TCO tient compte de tous les frais susmentionnés, il constitue le point de départ idéal pour déterminer vos budgets de leasing. Contrairement au budget de leasing classique, qui n'inclut pas tous les coûts (d'utilisation) d'une voiture de société, le budget de leasing classique n'inclut pas tous les coûts (d'utilisation) d'une voiture de société.

L'importance du calcul du TCO

En 2023, les prix d'achat des EV et PHEV sont toujours supérieurs à ceux des voitures ICE. De ce fait, le tarif de leasing pour les EV et les PHEV est généralement aussi plus cher que le tarif pour les voitures ICE, ce qui fait que les EV et les PHEV semblent moins intéressants à première vue. Toutefois, si l'on tient compte de la déductibilité fiscale, le TCO des EV et des PHEV reste plus avantageux.

C'est pourquoi il vaut tout de même souvent la peine d'augmenter les budgets de leasing pour vos conducteurs afin de compenser le surcoût des EV et PHEV. Pour déterminer le montant duquel il vaut mieux augmenter vos budgets de leasing, vous pouvez élaborer un calcul TCO. Ensuite, vous pouvez effectuer une conversion de TCO en Budget.

Les raisons pour appliquer cette méthode sont les suivantes :

1. Vous conservez une vision de l'évolution.
2. Un calcul TCO contient un certain nombre de variables qui sont très sujettes au changement. Le coût de 1 kW d'électricité constitue un exemple de variable. Ce prix varie à différents niveaux :
 - **Temps** : les prix de l'électricité sont plus volatils que les prix du carburant
 - **Lieu de recharge** : recharge à domicile, au bureau, publique ou rapide. Le coût est ainsi, en outre, influencé par le « mix de recharge ». Cela fait référence au % du temps où la recharge est effectuée.

En effectuant un calcul TCO approfondi pour votre flotte, qui reprend tous les aspects, vous pouvez redéfinir vos budgets « classiques ». Vous savez ainsi ce que coûtera réellement votre flotte, alors qu'il n'y aura pas de modifications majeures dans le mode de calcul pour vos employés.

Le passage à la conduite électrique **est d'ailleurs fiscalement plus intéressant pour vos employés**. L'ATN (avantage de toute nature) qu'ils doivent payer sur leur voiture de société est en effet plus avantageux pour les EV et les PHEV que pour les voitures ICE. Les émissions de CO2 jouent en effet également un rôle dans le calcul de l'ATN.

Coûts de l'infrastructure de recharge et déductibilité

L'infrastructure de recharge joue un rôle important dans l'électrification de votre flotte automobile. Pour exploiter au mieux cet aspect, vous devez essayer de prévoir une infrastructure de recharge dans l'entreprise et au domicile de vos employés. Vous devez également veiller à ce que vos employés puissent recharger leurs voitures électriques en cours de route.

Les coûts et la déductibilité de l'infrastructure de recharge, qui sont également repris dans le TCO, sont les suivants :

Frais d'installation et déductibilité de l'infrastructure de recharge

L'installation de bornes de recharge dans vos locaux et au domicile de vos employés est **un investissement unique**. Les frais pour les bornes de recharge pour votre entreprise sont **déductibles à 150 %** jusqu'en août 2024 si les stations de recharge sont équipées d'une alimentation en électricité verte et sont accessibles au public.

Si un employé habite dans un appartement (que ce soit en tant que propriétaire ou locataire), vous devez tenir compte du fait que le gestionnaire ou propriétaire du bâtiment doit accepter l'installation d'une borne de recharge. S'il n'est pas possible d'installer la borne de recharge, le choix d'un EV ou PHEV peut encore être économiquement faisable – par exemple si l'employé habite à proximité de son lieu de travail et peut y recharger la voiture.

Frais et déductibilité de la carte de recharge

La plupart des cartes de recharge sont incluses de série dans le pack de leasing (par exemple, le pass Eneco eMobility proposé par Alphabet). Vous payez une cotisation mensuelle pour la carte de recharge.

Frais et déductibilité de la recharge

Les frais de recharge peuvent fluctuer, car ils dépendent des prix de l'électricité. Généralement, l'option la moins chère est de recharger au travail, car les tarifs des kWh industriels, tels que payés par les entreprises, sont plus avantageux que les tarifs à domicile et en déplacement.

La recharge en cours de route est l'option la plus chère. Les frais de recharge des voitures électriques sont **déductibles à 100 %**. En outre, **les frais de carburant pour les PHEV sont encore déductibles à 50 %**.

Frais d'entretien de l'infrastructure de recharge

Les frais d'entretien et d'assistance technique de votre infrastructure de recharge sont généralement inclus dans le tarif de leasing mensuel.

Répartition des coûts de l'infrastructure de recharge

En principe, une infrastructure de recharge peut être utilisée pour différents contrats de leasing. Étant donné que l'installation n'est qu'un investissement unique, les frais d'installation ne sont repris que dans le premier contrat de leasing. Dans tous les contrats de leasing suivants, seuls les frais pour l'entretien et l'utilisation de l'infrastructure de recharge doivent être repris en plus des frais de la voiture.

L'état de l'infrastructure de recharge doit toutefois le permettre. Votre Mobility Policy doit mentionner clairement qui supporte les frais d'inspection, d'utilisation et d'entretien de l'infrastructure de recharge au domicile de l'employé. Il existe plusieurs options :

- **La société supporte tous les frais.** Cet investissement peut valoir la peine si vous introduisez des véhicules électriques.
- **L'employé supporte tous les frais.** Dans certains cas, cela peut dissuader l'employé et l'inciter à ne pas opter pour une voiture électrique.
- **La société et l'employé partagent les frais.** Lors de l'installation d'une infrastructure de recharge, des frais d'installation forfaitaires sont toujours facturés. Ces frais sont entièrement inclus dans le tarif de leasing. En outre, le tarif peut être majoré de frais supplémentaires repris comme des frais de pré-installation. Il s'agit des frais liés à la préparation de l'installation de l'infrastructure de recharge, par exemple le tirage de câbles électriques. Alphabet offre donc la possibilité de « split billing », qui consiste à facturer à l'employeur des frais d'installation fixes et à l'employé des frais supplémentaires. Il est en outre recommandé de fixer une limite sur les frais de pré-installation dans la Mobility Policy.

En savoir plus sur l'infrastructure de recharge et la recharge des voitures électriques ? Découvrez la [FAQ](#) sur notre site web.

Adapter votre politique

Déterminer les budgets

Une fois le calcul TCO effectué, vous devez adapter votre politique en fonction du résultat généré. L'objectif principal sera d'intégrer des EV et PHEV dans votre politique de mobilité, à des coûts égaux ou inférieurs à ceux des voitures à moteur à combustion (actuelles). Vous pouvez redéfinir vos budgets de différentes manières.

Vous continuez à établir **des budgets traditionnels** au niveau des « tarifs de leasing mensuels ». Ceux-ci sont généralement basés sur le financement d'un véhicule assorti de services complémentaires liés au leasing opérationnel (comme l'entretien, les pneus, l'assurance, etc.).

Vous pouvez également fixer des budgets au niveau du « **TCO traditionnel** » (également appelé « TCO II » ou « cash-out TCO »). Ce budget est composé du tarif de leasing, des frais de carburant et de la TVA (non récupérable). Ce chiffre est évidemment moins attrayant, car il semble supérieur au budget traditionnel basé sur les tarifs de leasing.

Idéalement, les budgets sont fixés au niveau du « **TCO fiscal** » (alias TCO III). Ce type de budget tient compte (en plus de tous les frais et dépenses liés à une voiture déterminée) de la déductibilité fiscale et des avantages d'un type déterminé de voiture/groupe motopropulseur. Le TCO fiscal est le plus précis en termes d'analyse coûts-bénéfices réelle et favorisera les voitures électriques, même si celles-ci auront un tarif de leasing mensuel plus élevé que les voitures thermiques comparables.

Remarque importante : Les calculs TCO refléteront toujours l'hypothèse théorique des coûts de la voiture. Les coûts effectifs sont bien entendu influencés par les kilomètres réellement parcourus et le comportement au volant du conducteur.

Accords sur l'utilisation et l'infrastructure de recharge

Avec le passage à la conduite électrique, il est également important de fixer des règles claires concernant l'utilisation des voitures et l'infrastructure de recharge. Ainsi que sur les coûts liés à l'infrastructure de recharge et à la recharge.

Recharge à domicile

Si les employés reçoivent un HomeCharger, il est important qu'ils l'utilisent suffisamment. Dans le cas contraire, l'investissement dans le HomeCharger ne sera pas rentable, voire inutile. Il est donc conseillé d'encourager les employés, par le biais de votre politique, à utiliser suffisamment leurs HomeChargers.

Utilisation de cartes de recharge

Les employés pourront utiliser leurs cartes de recharge à domicile, au travail et sur les bornes de recharge publiques. Les cartes de recharge sont généralement **compatibles avec la plupart des bornes de recharge publiques**. En outre, les cartes de recharge ne peuvent **pas être limitées en termes de localisation ou de budget**. C'est pourquoi une carte de recharge sera toujours valable en Europe.

Afin d'éviter les abus, il vaut la peine de stipuler dans votre Mobility Policy des options pour le remboursement des recharges à l'étranger (par exemple : lorsque les employés partent en vacances avec leur voiture) Sur la base de la facture de carburant/d'électricité, vous pouvez distinguer différents lieux de recharge.

Flux de remboursement pour les employés

Le processus de remboursement des frais de recharge effectué par le CPO ne vaut que pour les recharges à domicile pour lesquelles l'employé fournit l'électricité. Les recharges publiques et les recharges sur l'infrastructure de recharge au travail ne sont pas à la charge du conducteur. Elles sont facturées directement à l'employeur.

Lors des recharges à domicile, le HomeCharger enregistre la consommation d'énergie de la voiture et détermine le remboursement à la personne payant l'électricité. La carte de recharge enregistre les personnes qui rechargent et détermine la facturation. Le propriétaire de la carte de recharge paie les kW consommés. Comme mentionné précédemment, le remboursement des kW consommés se fait via le CPO.

Ces services de remboursement pour HomeCharging sont recommandés pour vous assurer que vos employés rechargent effectivement leurs voitures à domicile. Ce n'est toutefois le cas que si les voitures sont considérées comme des voitures de société/de fonction et que l'employeur est responsable des frais de consommation des voitures. Si les employés sont eux-mêmes responsables des frais de consommation de leurs voitures, aucune procédure de remboursement n'est nécessaire et aucun HomeCharger intelligent (capable d'automatiser le remboursement) ne doit être installé.

Points supplémentaires pour les PHEV

Pour les PHEV, mieux vaut également reprendre les points suivants dans votre Mobility Policy :

- L'employé s'engage à recharger régulièrement sa voiture. S'il peut être démontré que la voiture a roulé à l'électricité moins de 50 % du temps, l'employeur peut demander une fois par an un remboursement du carburant à l'employé (à concurrence du montant excédentaire). Cette réglementation vise à sensibiliser l'employé à la nécessité de recharger régulièrement sa voiture pour justifier son utilisation d'un point de vue écologique et économique.
- Le Fleet Manager peut vérifier l'utilisation de la voiture sur la base des frais de carburant, qui sont imputés à la carte de carburant. La consommation moyenne permet de déterminer relativement facilement la part approximative des kilomètres parcourus avec du carburant. C'est à la société de décider si un tel suivi est instauré. L'inclusion de cette clause dans la Mobility Policy peut sensibiliser les employés à l'utilisation correcte d'un PHEV.
- Des accords doivent être conclus sur ce qu'il convient de faire si des employés déménagent ou quittent l'entreprise et ont installé une borne de recharge à leur domicile (découvrez notre [FAQ](#) sur le site web).

N'oubliez pas vos critères eMobility !

Tout comme vous devriez revoir régulièrement votre Mobility Policy, il est judicieux d'en faire de même avec vos critères eMobility. La fiscalité rendra en effet la conduite électrique encore plus attrayante dans les années à venir. Par ailleurs, l'évolution technologique garantit que l'autonomie des EV continue d'augmenter. À l'avenir, la conduite électrique pourrait donc aussi devenir intéressante pour les profils de conduite qui ne bénéficient pas encore du passage à l'électrique. En d'autres termes, en réévaluant périodiquement vos critères eMobility, vous pourrez découvrir plus rapidement de nouvelles possibilités d'électrification de votre flotte.

Choisissez vos ambassadeurs

Vous avez examiné tous les facteurs : la conduite électrique constitue le bon choix pour votre entreprise d'un point de vue pratique, financier et fiscal. Mais cela ne signifie pas que vos employés seront immédiatement convaincus. C'est pourtant essentiel.

L'attitude de vos employés est en effet une condition importante à la réussite du passage à la conduite électrique. En fin de compte, ce sont eux aussi qui conduiront un EV ou un PHEV. Il est donc conseillé de ne pas imposer directement la conduite électrique à vos employés, mais de l'introduire de manière réfléchie. Et c'est là que les ambassadeurs peuvent vous aider.

Ces ambassadeurs sont des employés qui vous offrent en premier la possibilité de franchir le pas. Le mieux sera de choisir ceux qui sont soit déjà convaincus par nature soit en tant que pionniers ouverts à ce nouveau mode de mobilité.

Si aucun des deux profils ne peut être trouvé au sein de votre organisation, les premiers conducteurs à se tourner vers la conduite électrique doivent être ceux dont vous savez qu'ils :

- sont dévoués à bien faire les choses;
- parcourent peu de kilomètres.

Informez et convainquez vos employés grâce à notre guide pour les conducteurs

Le passage à la conduite électrique peut dissuader les employés. Des questions telles que la recharge et l'autonomie des véhicules électriques constituent souvent des obstacles. En effet, le ravitaillement est plus rapide que la recharge et les véhicules ICE ont généralement une plus grande autonomie que les EV et les PHEV.

En informant correctement vos employés, vous pouvez surmonter ces obstacles et les convaincre. Pour vous aider, nous avons également créé **un guide pour accompagner les conducteurs lors du passage à la conduite électrique**. Le guide comprend notamment :

- des informations sur la recharge et l'installation de l'infrastructure de recharge ;
- les avantages de la conduite électrique ;
- des conseils pour économiser la batterie et augmenter l'autonomie.

Mise en oeuvre

Une fois les calculs effectués, la politique adaptée et les gens convaincus par les expériences des premiers ambassadeurs, place à une mise en oeuvre générale.

La fourniture d'informations est essentielle. Les ambassadeurs peuvent apporter leur soutien dans ce cadre et faciliter la transition au sein de votre société. De manière générale, nous constatons que les conducteurs doivent être éduqués sur les aspects pratiques de la conduite électrique. L'expérience est nouvelle pour beaucoup de gens et ils doivent être convaincus que la conduite électrique n'a aucune incidence sur la disponibilité et la flexibilité de leur mobilité.

Alphabet peut vous y aider en organisant des séances d'information au cours desquelles nous répondons aux questions les plus fréquemment posées, comme :

- Mon EV m'emmène-t-il là où je dois être ? (Range Anxiety)
- Combien de temps faut-il pour recharger mon EV ?
- Comment fonctionne le processus de recharge ?
- Comment suis-je indemnisé pour mes recharges à domicile ? Comment ça marche ?
- Comment fonctionne le processus d'installation du HomeCharger ?
- Comment mettre en place une politique de mobilité ?
- Puis-je recharger à toutes les bornes de recharge publique ?
- Que se passe-t-il si je dois faire un voyage qui ne peut pas être effectué facilement ou confortablement avec mon EV ? Puis-je changer de véhicule temporairement ? Comment ça marche ?
- Si mon partenaire roule aussi à l'électricité, peut-il recharger son EV à ma station HomeCharging ?
- Ou, si mon partenaire possède déjà un EV et un HomeCharger, vais-je pouvoir utiliser cette station pour recharger mon EV ?
- Comment puis-je augmenter l'autonomie de mon EV ?





Annexe

Chez Alphabet, nous proposons un pack complet pour écologiser votre flotte. De la fourniture de conseils à l'installation de votre infrastructure de recharge. Concrètement, nous proposons un contrat de leasing avec un EV ou un PHEV en combinaison avec une solution de recharge à domicile adaptée. Cela implique que vous pouvez opter pour un HomeCharger pour un EV ou un SmartCable pour un PHEV. Le conducteur peut planifier lui-même l'installation du HomeCharger via la plateforme en ligne de notre partenaire. Ce partenaire professionnel s'occupe également de l'installation et fait contrôler ce HomeCharger par un organisme certifié.

Le remboursement de la consommation en cas de recharge à domicile est effectué automatiquement par notre partenaire et il vous propose également une carte de recharge publique. Et si vous rencontrez des problèmes avec votre infrastructure de recharge, vous pouvez utiliser son helpdesk technique disponible 24 h/24 et 7 j/7. Il peut également vous aider à distance.

Pourquoi choisir Alphabet ?

Nous mettons l'accent sur la flexibilité, la durabilité et la consultance. Nous vous aidons ainsi sur la voie de l'écologisation de votre flotte.



Alphabet, votre partenaire de mobilité

De 1 minute à 5 ans

Chaque jour, de nouveaux défis de mobilité surgissent. Chez Alphabet, nous recherchons les solutions qui conviennent à vos collaborateurs et à votre société. Pourquoi ? Parce que nous sommes convaincus que les expériences de mobilité positives contribuent au bien-être des gens.

La rapidité et la flexibilité sont essentielles au succès de votre société. Dans cette optique, nous étudions les dernières tendances en matière de mobilité et développons ensuite avec vous des produits qui répondent parfaitement à vos besoins spécifiques. Nous réduisons la complexité et maximisons la flexibilité.

Nous nous occupons de toutes vos solutions de mobilité, toujours alignées sur les besoins de vos collaborateurs – allant des cartes de mobilité pour les transports en commun aux véhicules de leasing full service jusqu'à cinq ans, en passant par le car-sharing et la location à court terme.

Prestataire de premier plan dans le domaine de la mobilité des sociétés en Europe, nous développons des solutions de mobilité qui ne sont pas limitées à la gestion du parc automobile et à la fourniture de véhicules de société. Alphabet gère plus de 55 000 véhicules en Belgique et figure ainsi joliment dans le Top 4 du secteur.

Comme nous le savons tous, le monde qui nous entoure est dominé par différentes tendances qui influencent toutes la manière dont nous vivons la mobilité. Elles entraînent également que la mobilité connaît des changements importants et qu'elle ne se limite pas au besoin de se déplacer. Mais d'autres facteurs, plus récents, jouent également un rôle important dans le processus décisionnel aussi bien de l'entreprise que des personnes sur le marché du travail et des collaborateurs déjà existants.

Nous mettons l'accent sur la flexibilité, la durabilité et la consultance. C'est pourquoi nous pouvons vous aider sur la voie de l'écologisation de votre flotte.

Notre méthode de travail

Pour accompagner le plus efficacement possible l'écologisation de votre flotte, Alphabet travaille en 3 étapes :

1. Conseil
2. Déploiement
3. Suivi et soutien quotidiens

ALPHABET



Envie d'écologiser votre flotte ?

[Contactez-nous](#) sans engagement pour trouver ensemble une solution sur mesure.